

Compte rendu de la séance du vendredi 15 décembre 2017

Liste des membres présents : Christian CARRÈRE, Denise BOUBEKEUR, Adrien PONSOLLE, Sabine PUYDEBOIS, Pierrette ICART, Bernadette BACQUE-AMILHAT, Bernard CAU, Irène CAUBET, Pauline SOUQUET, Patricia MALLET, Laurent BARAT, Ludovic PENNETIER

membres absents excusés : Gilles GUYON

membres absents non excusés : Eric SIMONLATSER

Secrétaire(s) de la séance : Bernadette BACQUE-AMILHAT

membres ayant donné procuration :

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance du 27 octobre 2017
- Décisions Modificatives budgétaires
- Proposition de motion par le SMDEA
- Demande d'acquisition de terrain
- Classement de voirie
- Questions diverses

Compte-rendu précédente séance du conseil municipal:

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 27 octobre 2017 est approuvé

Délibérations du conseil:

MOTION - Désengagement de l'Etat du financement de certaines politiques nationales (DE 2017 040)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le conseil municipal exprime sa très grande inquiétude, quant au désengagement de l'Etat du financement de certaines politiques nationales qui sont de sa responsabilité, comme les parcs nationaux, la biodiversité ou l'office national de la chasse.

Elle rappelle que les crédits de l'Agence de l'eau sont financés essentiellement par les factures des usagers qui attendent, en retour, une participation aux investissements.

Elle considère que la réduction des budgets de l'Agence de l'Eau et les prélèvements de 66 Millions d'euros, soit 20% du budget global de l'agence constituent un véritable détournement du principe "l'eau paye l'eau". 38 millions d'euros sont prélevés pour financer des organismes d'Etat, tels que les parcs nationaux, la biodiversité et l'office national de la chasse.

Ces prélèvements conséquents vont se traduire par une réduction des subventions concernant les programmes d'investissement de l'eau et de l'assainissement, et entraîneront en conséquence une augmentation des tarifs payés par les usagers.

Le conseil municipal,

- approuve cette motion
- autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente motion à Madame La Préfète.

Décisions modificatives n° 2 - Budget général (DE 2017 041)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60611	Eau et assainissement	2100.00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-2000.00	
61524	Entretien bois et forêts	-2100.00	
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	3000.00	
70388	Autres redevances et recettes diverses		1000.00
TOTAL :		1000.00	1000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 31	Frais d'études	3600.00	
21311 - 16	Hôtel de ville	30000.00	
21318 - 13	Autres bâtiments publics	-34800.00	
2135	Installations générales, agencements	12000.00	
2138	Autres constructions	1500.00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1500.00	
2158	Autres installat°, matériel et outillage	1834.67	
2162 - 31	Fonds anciens des bibliothèques et musée	17860.00	
2182 - 11	Matériel de transport	-64200.00	
2188 - 31	Autres immobilisations corporelles	1250.00	
1321 - 31	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		3334.27
1322 - 13	Subv. non transf. Régions		-7126.00
1323 - 24	Subv. non transf. Départements		15000.00
1341 - 13	D.E.T.R. non transférable		-14500.00
1323 - 31	Subv. non transf. Départements		3334.00
1327 - 31	Subv. non transf. Budget communautaire		10002.40
1341 - 24	D.E.T.R. non transférable		32500.00
1641	Emprunts en euros		-72000.00
TOTAL :		-29455.33	-29455.33
TOTAL :		-28437.94	-28437.94

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

AFP d'Ercé - Attribution d'une subvention complémentaire (DE 2017 042)

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que l'Association Foncière Pastorale d'Ercé a engagé des financements dans le cadre de travaux sur des pistes pastorales, mais également dans le cadre d'une étude relative à l'extension de son périmètre.

Au vu de la nature des projets engagés par l'association et considérant qu'ils présentent un réel intérêt entrant dans le cadre des actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder à l'AFP d'Ercé, une subvention complémentaire d'un montant de 3000 € sur l'exercice comptable 2017. Cette dépense sera imputée au compte 65738.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **approuve cette proposition ;**
- **accorde une subvention complémentaire d'un montant de 3000 € à l'AFP d'Ercé ;**
- **s'engage à prévoir les crédits nécessaires au compte 65738 sur l'exercice 2017.**

Travaux de voirie - demande de DETR 2018 (DE 2017 043)

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est indispensable de réaliser des travaux sur les voies communales suivantes :

VC n° 4	- Chemin de Saouzinquets	VC n° 13	- Chemin de la Hille
VC n° 5	- Chemin de l'Allée	VC n° 14	- Chemin du quartier de Goulos
VC n° 8	- Chemin de l'Escalusse	VC n° 15	- Chemin du Pont de l'Usine
VC n° 9	- Chemin du Courtiou de faour	VC n° 29	- Chemin des Caroulets
VC n° 10	- Chemin de Camp Subra		

Le coût estimatif s'élève à 150 581,00 € H.T. (*cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt un euros*).

Il propose également que le plan de financement suivant soit arrêté :

- | | |
|--|-------------|
| • Etat D.E.T.R. 2018 sollicitée. | 30 500,00 € |
| • Conseil Général FDAL 2018 sollicité. | 37 500,00 € |
| • emprunt | 85 581,00 € |

Oùï cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération:

- **Accepte la proposition de monsieur le maire pour un montant HT de 150 581,00 € (cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt un euros) ;**
- **Sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 pour cette opération ;**
- **Approuve les modalités de financement présentées ;**
- **Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.**

Travaux de voirie - demande de FDAL 2018 (DE 2017 044)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est indispensable de réaliser des travaux sur les voies communales suivantes :

VC n° 4	- Chemin de Saouzinquets	VC n° 13	- Chemin de la Hille
VC n° 5	- Chemin de l'Allée	VC n° 14	- Chemin du quartier de Goulos
VC n° 8	- Chemin de l'Escalusse	VC n° 15	- Chemin du Pont de l'Usine
VC n° 9	- Chemin du Courtiou de faour	VC n° 29	- Chemin des Caroulets
VC n° 10	- Chemin de Camp Subra		

Le coût estimatif s'élève à 150 581,00 € H.T. (cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt un euros).

Il propose également que le plan de financement suivant soit arrêté :

- | | |
|--|-------------|
| • Etat D.E.T.R. 2018 sollicitée. | 30 500,00 € |
| • Conseil Général FDAL 2018 sollicité. | 37 500,00 € |
| • emprunt | 85 581,00 € |

Oùï cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération:

- **Accepte la proposition de monsieur le maire pour un montant HT de 150 581,00 € (cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt un euros) ;**
- **Sollicite une subvention au titre de la FDAL 2018 pour cette opération ;**
- **Approuve les modalités de financement présentées ;**
- **Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.**

Décision Modificative n° 1 - réseau chaleur (DE 2017 045)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget Réseau chaleur de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6156	Maintenance	-350.00	
6688	Autre	350.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les modifications de crédits indiquées ci-dessus.

Demandes d'acquisitions de terrains :

Les demandes suivantes ont été formulées :

- Monsieur BACQUE Jean-Paul demande l'acquisition d'une partie du chemin jouxtant sa propriété : Madame Bernadette AMILHAT ne prend part ni au débat ni au vote : le conseil donne un avis favorable.
- Mme REUTTER Isabelle et M. HACHEMI Johan souhaitent acquérir la parcelle cadastrée section B n° 1087 au lieu-dit "La Ruere" d'une superficie de 9 ha 16 a 80 ca : Il s'agit d'un projet d'installation agricole qui devait être lié à l'acquisition de parcelles privées contiguës sur lesquelles il y a des bâtiments. Or il s'avère que cette transaction n'est pas à ce jour réalisée. Par ailleurs, la commune a la possibilité d'attribuer cette parcelle à un agriculteur par convention de pâturage. le conseil donne un avis défavorable à cette demande d'achat.

Classement de la voirie :

Il sera demandé des devis auprès de bureaux d'étude .

Questions diverses :

- Néant

La séance est levée à 19 heures 30

Le Maire,

Christian CARRÈRE